



Mardi 22 Novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Les réformes démocratiques au Togo
débattues en présence du Premier
ministre Hounbo**

Lomé, 21 - 23 Novembre 2011

Direction générale de la Communication
PARLEMENT EUROPEEN

Débat : 22.11.2011

Mardi 22 novembre, députés européens et parlementaires ACP ont salué les progrès accomplis par le Togo en matière de gouvernance démocratique et appelé à une poursuite des réformes. Le débat a eu lieu en présence du Premier ministre togolais et de plusieurs membres de son gouvernement. Le cas de neuf parlementaires togolais, relevés de leur mandat pour avoir changé de parti politique, a également été discuté.

Les membres de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ont pu interroger le gouvernement togolais sur les réformes politiques qu'il entreprend suite aux 22 engagements pris à Bruxelles en 2004 par l'ancien chef de l'Etat, Eyadéma Gnassingbé.

Le Premier ministre togolais, Gilbert Fossoun Hounbo, a détaillé les efforts entrepris: modernisation du système judiciaire et de la fonction publique, réforme électorale, transition vers le pluralisme politique et développement de l'économie. "*La démocratie ne sert à rien si elle ne se traduit pas par une amélioration de la situation socio-économique de la population togolaise*", a-t-il souligné.

Inquiétudes sur le sort de neuf parlementaires

Michèle Rivasi (Verts, France) s'est inquiétée de ce que neuf membres de l'Assemblée nationale togolaise ont perdu leur mandat suite à un changement de parti politique. Elus sur une liste de l'Union des forces de changement (UFC), ils ont souhaité créer leur propre parti lorsque l'UFC a rejoint le gouvernement. "*Le règlement autorise de changer de groupe parlementaire*", a expliqué Mme Rivasi, jugeant les réparations financières proposées par la Cour de justice de la CEDEAO inappropriées.

"*On a voulu gonfler le dossier*", a répondu le ministre togolais de la justice, M. Tcitchao Tchelim. Selon lui, le problème ne concerne qu'un parti politique et n'aurait pas dû être érigé en affaire d'Etat. "*Les tentatives de médiation ont été rejetées par les neuf plaignants*", a continué le Premier ministre. Il estime que le jugement rendu par la Cour de justice de la CEDEAO doit être appliqué pour ne pas remettre en cause l'indépendance de la justice. Ce jugement ne prévoit pas de réintégration au sein de l'Assemblée nationale.

Louis Michel (Libéraux et démocrates, Belgique) a pour sa part salué la réaction des autorités togolaises et souligné que la question du lien entre mandat électif et fidélité à un parti se posait même en Europe.

Elections en vue

Des élections législatives devraient se tenir en 2012 au Togo. Le représentant du Service européen d'action extérieure de l'UE a souligné la nécessité d'un climat politique calme pour qu'elles se déroulent de façon apaisée.

Michael Gahler (Parti populaire, Allemagne) a demandé quelles mesures étaient prévues pour préparer le scrutin. Les représentants du Bénin et du Burkina Faso, MM. Boniface Yehouetome et Alfred Sanou ont demandé des précisions sur la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Le Premier ministre Gilbert Fossoun Hounbo a expliqué que le fichier électoral informatisé contient maintenant des informations biométriques pour le rendre plus fiable. Le rôle de la CENI sera de superviser le scrutin. Cet organe politique - car composé de membres de

différents partis - devrait à terme être réformé pour devenir une instance exclusivement technique.

Un pays tourné vers sa jeunesse

Le représentant de l'Ethiopie, Teshome Toga, a soulevé le problème du chômage des jeunes. Il a fait référence au Printemps arabe, déclenché par la grogne de la jeunesse. "*La démocratie ne peut se construire sur des estomacs vides*", a-t-il résumé.

"52 % de la population togolaise a moins de 18 ans", a répondu le Premier ministre : "*toute notre stratégie de développement est tournée vers la jeunesse*".

L'Assemblée parlementaire paritaire (APP) ACP-UE rassemble des représentants élus de l'Union européenne et des pays ACP, à savoir des députés européens et des parlementaires des 78 États à avoir signé l'accord de Cotonou, qui est la base de la coopération au développement ACP-UE.

Liens :

Site internet de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE
http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/2011_lome/default_fr.htm

Programme des débats
http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/acp/oj/879/879955/879955fr.pdf

Documents de réunion
http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/organes/acp/_/acp_20111121_1500_pl_en.htm

Communiqué de presse sur la cérémonie d'ouverture
<http://www.europarl.europa.eu/fr/pressroom/content/20111118IPR31834/html/Les-PVD-ne-doivent-pas-%C3%AAtre-victimes-de-la-crise-en-Europe>

Pour plus d'informations :

Florent Le Montagner

Service de Presse

ECOBANK TOGO, 2365 Boulevard du Mono – Lomé Togo

Gsm (local): +228 90 59 87 76

Gsm : (+32) 473 85 29 61

e-mail: florent.lemontagner@europarl.europa.eu